CENTRE DE RESSOURCES ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS

Exemplarité des structures publiques (SITOM et organismes adhérents)

Sitom Sud Rhone

Auteur :

262 Rue Barthélemy Thimonier (zac de Sacuny)

69530 Brignais

Voir le site internet

Karine Aguillaume

kaguillaume@sitom-sudrhone.com

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Différents gestes de prévention étaient déjà diffusés par le SITOM Sud Rhône avant l'adoption du programme local de prévention des déchets : promotion des objets et produits réutilisables, mise en place d'un lombri-composteur pour les déchets fermentescibles, réduction des impressions (documents et mails), dématérialisation administrative (convocations, marchés publics...). Ces démarches sont pérennisées tandis que d'autres sont nouvellement appliquées.

Ensuite, il a été considéré que les structures publiques constituaient des acteurs de premier plan dans le cadre du programme local de prévention des déchets. Afin d'enclencher une collaboration efficace et efficiente entre le SITOM et les communes et communautés de communes, des rencontres ont été organisées depuis 2010. Elles se sont poursuivies en 2012. Elles ont permis d'indiquer aux administrations les enjeux de mener des actions diverses en faveur de la prévention. Il s'agit également de s'appuyer sur les initiatives et retours d'expériences des structures publiques ainsi que sur les projets de territoire (ex : Agenda 21).

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Répondre à l'objectif de réduction des OMR de 7% sur 5 ans dans le cadre du contrat ADEME
- Ancrer les objectifs du développement durable à travers l'exemplarité au sein des services administratifs et techniques sur le territoire syndical
- Maîtriser les coûts au niveau du SITOM par une diminution des quantités de consommables ou par une réduction des OMR présentées à la collecte.
- Proposer aux structures publiques des pistes pour réduire leur production de déchets en interne
- Réduire la production de déchets et les coûts induits pour les structures publiques en partie dans le cadre de la redevance spéciale.
- Escompter par les structures publiques une diffusion auprès des usagers des pratiques visant à réduire les déchets.
- Pérenniser les pratiques existantes à tous les agents (réduction de la consommation de papier, réduction des déchets produits, gestes quotidiens...)

Résultats quantitatifs

- Réduction des quantités d'impression : baisse du nombre de ramettes utilisées

- Nombre de rencontres avec les communes au 31/07/2012 : 21
- Charte d'engagement sur la réduction des déchets signée par les structures publiques : 8
- Nombre de documents dématérialisés en 2011 (sur le site internet) tels que guides, calendriers de collecte... : 21

Résultats qualitatifs

-

MISE EN OEUVRE

Planning

Les actions décrites sont en cours de fonctionnement !

Actions au niveau du SITOM Sud Rhône

- Construction d'un bâtiment avec de nouveaux locaux pour le SITOM Sud Rhône :

  - Cibles « HQE » (imperméabilisation des sols, récupération des eaux pluviales, système de chauffage double flux, bâtiment intégré au paysage...)

  - Actions sur le domaine de l'archivage

  - Acquisition des mobiliers en carton pour l'accueil dans les locaux (fauteuils et rangements)

  - Acquisition d'un lave-vaisselle pour la vaisselle utilisée lors des réceptions

- Réduction globale des impressions :

  - Dématérialisation des convocations (« E-administration »)

  - Lecture à l'écran

  - Impression recto-verso (constitution et diffusion d'un mode d'emploi)

  - Réutilisation des verso vierges Impression sur papier recyclé

  - Éviter d'imprimer les « courriels »

- Réduction de l'usage des imprimantes individuelles
- Collecte des papiers de bureaux
- Insertion de critères « prévention » dans les marchés publics
- Recours à de la vaisselle non jetable (tasses, verre)...
- Plats « maison » pour le repas de midi des agents
- Lombri-composteur dans les locaux
- Proposition de récupération de biens et objets avant transport en déchèterie

Actions de sensibilisation auprès des structures publiques adhérentes

- Etat et amélioration de la gestion des déchets des cimetières et des salles des fêtes
- Charte d'engagement sur la réduction des déchets pour les structures publiques
- Rencontres annuelles avec les communes et communautés de communes en octobre 2011 (DGS, DST et élus des 28 communes du périmètre syndical)
- Formation des agents municipaux des communes qui le souhaitent *(ex : Saint Symphorien d'Ozon, Chaponost, Taluyers, Chassagny, Orliénas, Rontalon...)*
- Formation des référents des associations *(ex : Saint Symphorien d'Ozon, Chaponost)*
- Sensibilisation sur de multiples actions et axes :

  - Etre relais de communication (diffusion des évènements sur la réduction des déchets, des bonnes adresses, des articles dans les bulletins municipaux et communautaires, des outils de communication du SITOM...)

- Désigner des réfèrents par association

- Promouvoir la caution incitative sur la gestion des déchets des salles des fêtes,

- Mettre en place des corbeilles de tri de propreté sur la voie publique

- Collecter sélective des papiers de bureau

- Réduire la consommation de papier / dématérialisation

- Promouvoir l'acquisition ou la location de vaisselle lavable (ex : gobelets réutilisables) lors de manifestations et évènements

- Participer financièrement à l'acquisition de composteurs

- Être relais sur les démarches de compostage (individuel, collectif, en établissement,...)

- Développer la gestion différenciée des espaces verts

- Sensibiliser les communes sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires

- Collecter les déchets diffus spéciaux

- Fixer des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics

- Insertion de produits biologiques et locaux dans les repas des cantines (démarche de circuits courts)

- Promotion des producteurs locaux

- Promotion des marchés

- Aider les communes à adopter une démarche de « marchés propres »

- Diffuser des « bonnes démarches et adresses » sur le site internet...

- Fourniture de documents sur les déchets aux nouveaux arrivants

- Profiter des démarches d'Agenda 21 pour promouvoir les actions du SITOM Sud Rhône

Moyens humains

Les actions sont menées par l'agent de prévention, le chargé de communication, la directrice et l'élu référent. L'ensemble des agents des structures publiques sont ainsi en mesure d'appliquer les bonnes pratiques.

Moyens financiers

100 % des actions « Eco exemplarité du SITOM Sud Rhône » et « Eco exemplarité des structures publiques adhérentes » au sein des actions de la thématique 2 du PLPD « Actions éco-exemplaires de la collectivité » : 31 450 € sur 5 ans.

Moyens techniques

Fabrication et distribution des cartons pour le tri des déchets

Partenaires mobilisés

Communes, Communautés de Communes, ADEME, ADPM (Association De Promotion des Marchés pour les marchés propres), fournisseurs de gobelets réutilisables.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Les actions peuvent être dupliquées et appliquées par d'autres acteurs : entreprises, associations, établissements scolaires, et même habitants.

Difficultés rencontrées

-

Recommandations éventuelles

Prochaines actions à mener : option « impression recto verso », ou supprimer les imprimantes individuelles.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT | COLLECTIVITES LOCALES | ECOEXEMPLARITE | CAMPAGNE D'INFORMATION

Dernière actualisation

Octobre 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Administrateur OPTIGEDE
administrateur.optigede@ademe.fr
Direction régionale toutes les régions